FOUCHARD Services

www.fouchard.fr

GRANVILLE
02.33.90.66.24

Maintenance, Dépannage
Entretien, Diagnostics
Plomberie, Chauffage
Climatisation, Ventilation
Energies renouvelables
Electricité, Régulation
Services aux entreprises
Services aux particuliers

GRANVILLE TERRE&MER COM.COMMUNE
197 AVENUE DES VENDEENS BP231
50402 GRANVILLE CEDEX

N/Réf : 58180310A
Le 08/03/2018
Code client : 509846

DEVIS

GLOBAL ET FORFAITAIRE

INSTALLATION BALLON CHAROT :

Adresse des travaux : ECOLE DE VOILE
5 AVENUE DE LA TANGUIERE
50610
JULLOUVILLE

Affaire suivie par : CORNIERE Gwladys

gwladys.corniere@fouchard.fr

Adresse postale unique siège social : Avenue de Verdun - B.P. 329 - 50203 COUTANCES Cedex
telephone 02.33.76.61.61 - entreprise.fouchard@fouchard.fr - www.fouchard.fr
SAS AU CAPITAL DE 700 000 € - RCS COUTANCES B 377 730 874 - APE 4322B
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 28 377 730 874

DOCUMENT A NOUS RETOURNER

Désignation	*Quantité*	*Prix unitaire*	*Prix Total*
1 INSTALLATION BALLON CHAROT :			
1.1 Fourniture Ballon CHAROT 500Litres +ECO ELEC DN650 ATL M3 G5 verticale - Hauteur : 1810 - Revêtement avec a.c.s. garantie 5 ans - Jacquette isol100, ep.100 mm classe m3 - conception anti legionellose - Thermoplogeur de 6 kw 230-400V avec thermostatet capot de protection - Kit accessoires ECS/BALLON inf. à 100l comprenant : soupape de sécurité 20*27 7 bar - 1 purgeur d'air- 1 thermomètre - 1 vanne de vidange 50*60 - coude réduit - Raccord isolant diélectrique.	1 u	3 051.25 €	3 051.25 €
1.2 Dépose et évacuation du Ballon STYX éxistant - Condanmation du gaz - Mise en place du ballon CHAROT 500 litres	1 ens	1 840.00 €	1 840.00 €
		1 INSTALLATION BALLON CHAROT :	**4 891.25 €**

NOTA : Nous vous adressons ce devis pour la mise en place d'un Ballon CHAROT de 500 litres en remplacement du ballon STYX gaz en place. Dans le cas ou celui-ci ne serait pas accepté, nous vous facturerons notre devis n°58180210B (Remplacement bloc gaz)

Montant Total du Devis H.T. :	**4 891.25 €**
Montant TVA 20% :	**978.25 €**
Montant Total du Devis TTC:	**5 869.50 €**

Travaux non compris :

Tous nos travaux sont prévus être réalisés en dehors de toute présence d'amiante, aucune prestation concernant un éventuel désamiantage nécessaire avant nos interventions n'est prévue dans nos devis.
De la même façon, aucun surcoût lié à la présence de plomb n'est prise en compte.
Si des protocoles d'intervention spécifiques à ces problématiques s'avèrent nécessaires à mettre en place au cours de la réalisation du chantier, l'incidence financière sera chiffrée en plus value.

Conditions générales de ventes :

- Durée de validité :30 jours
- En cas d'accord ce devis doit nous être retourné daté et signé "bon pour accord."
- Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur les prix.
- Ces travaux sont facturables sur situations mensuelles établies en fonction de l'avancement du chantier.
- Nos factures sont payables à 30 jours date de facturation, net sans escompte, la date d'échéance figure sur nos factures .
- Le non-respect d'une date d'échéance entraîne immédiatement l'exigibilité de la totalité des sommes dues.
- Tout retard de paiement par rapport à la date de paiement figurant sur la facture et à celle résultant des présentes conditions générales de vente ouvre droit, sans formalité préalable, au bénéfice du créancier, à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, l'entreprise peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.
- Au-delà de la date d'échéance, la totalité des sommes dues donnera lieu à majoration pour pénalités de retard, d'un montant égal au taux BCE +10 points, conformément à la loi LME n° 2008-776/Art 441-5 et Art 443-1 du Code Commerce et nos conditions générales de ventes.
- Clause pénale : conformément à l'article 1226 du Code Civil, en cas de carence du débiteur, les sommes recouvrées par voie contentieuse seront majorées d'une indemnité fixe de 15% de leur montant.
- En l'absence de documents contractuels particuliers propres à cette opération, la NF P03-001 relative aux travaux de bâtiment faisant l'objet de marchés privés fait référence.

La Direction des ventes	Le Chargé d'affaire	Bon pour commande Le Client
		Communauté de Communes Granville Terre et Mer

Entreprise FOUCHARD S.A.S
RCS Coutances B 377 730 874
Agence AVRANCHES
tél : 02 33 90 66 24

Granville Terre&Mer
Communauté de Communes

CC GRANVILLE, TERRE ET MER

197 AVENUE DES VENDEENS
BP 231

50402 GRANVILLE

02.33.91.38.60
02.33.91.38.61

BON de COMMANDE
n° DT180265

Emis le 19-03-2018
DUPLICATA

Nos Références

Demandeur

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES
GUILLARD Ghislaine
Tel: 02 33 91 38 60
Fax:02 33 91 38 61

Livraison

FOUCHARD (00143CMPE)

AVENUE DE VERDUN BP 329

50203 COUTANCES CEDEX

• Ecole de Voile Jullouville

Poste	Désignation	Quantité	Remise	Prix unitaire HT	Tx TVA	Montant TVA	Montant total TTC
1	Installation ballon gaz	1.00		4 891.25	20.00	978.25	5 869.50

SIGNATURE

Communauté de Communes Granville Terre et Mer

Totaux

HT	**4 891.25**
TVA	**978.25**
TTC	**5 869.50**

MERCI D' ADRESSER LA FACTURE AU SERVICE FINANCIER EN RAPPELANT LE N° DU BON DE COMMANDE ET JOINDRE UN RIB
Les factures manuelles doivent être arrêtées en toutes lettres et signées